



VILLE DE  
**vif**

Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025\_04\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

### Objet :

**Convention d'intervention entre le CCAS de Vif et Association Tourne et Roule Gymnastique**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

### DÉCIDE

**De conclure**, avec l'Association Tourne et Roule Gymnastique représentée par sa présidente, MME Garance MICHEL – Place de la libération – Hôtel de Ville, 38140 RIVES

un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités de collaboration dans le cadre de la mise en place d'ateliers de motricité.

Ces ateliers seront animés Mr Rémi RABILLOUD, Educateur Sportif, et se dérouleront sur 4 séances de 9h00 à 12h00 entre mars et juin 2025, dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.

Le coût global de l'intervention s'élève à 480,00 € (quatre cent quatre-vingt euros), détaillé comme suit :

- 8h00 d'animation à 40 €/ heure = 320.00 €
- 4h de montage/démontage à 40€/heures = 160.00 €

*TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI*

Soit pour **un total de 480,00 Euros.**

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative

Fait à Vif, le 10 Janvier 2025

Par délégation du Conseil d'Administration,  
Le Président du CCAS,

Guy GENET